

Carrières-sur-Seine

Dossier de candidature 2019

Villes et Villages Fleuris



www.carrieres-sur-seine.fr



Ville
de
Carrières-sur-Seine



Sommaire

- ◆ **CARRIÈRES-SUR-SEINE** p5
- ◆ **LES ACTEURS DU CADRE DE VIE** p13
- ◆ **L'ARBRE DANS LA VILLE** p17
- ◆ **LE FLEURISSEMENT** p23
- ◆ **GESTION ENVIRONNEMENTALE
DE L'ESPACE PUBLIC** p29
- ◆ **SENSIBILISATION, PROMOTION
ET PROTECTION DU CADRE DE VIE** p37
- ◆ **RÉALISATIONS 2018 - 2019** p45



CARRIÈRES-SUR-SEINE



CARRIÈRES-SUR-SEINE

Structure juridique Collectivité territoriale

Type Commune

Intercommunalité 1^{er} janvier 2016 : naissance de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)

Le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre du SRCI (Schéma Régional de Coopération Intercommunale), la Ville de Carrières-sur-Seine a intégré une nouvelle intercommunalité dénommée Saint-Germain Boucles de Seine. Elle se compose de 19 villes et compte plus de 330 000 habitants.



Localisation À 12 km de Paris, en bord de Seine

Nombre d'habitants 15 476 habitants (Chiffre INSEE 2016, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019)

Accessibilité et transports

La gare de Houilles-Carrières-sur-Seine est desservie par les trains des lignes J et L et par le RER A.

Temps de parcours :

- La Défense : 7 min.
- Charles-de-Gaulle-Étoile : 13 min.
- Châtelet-les-Halles : 17 min.
- Gare de Lyon : 21 min.
- Poissy : 8 min.
- Cergy : 29 min.

8 lignes de bus du réseau Bus en Seine, desservent notre commune : les lignes 3, 4, 6, 10, 19, 26 et 34.

La ville est traversée par 2 axes routiers majeurs :

- La route de Saint-Germain / avenue Jean-Jacques Rousseau (RD 311) reliant Montesson et Houilles (gare SNCF/RER).
- La route de Chatou / avenue Générale Leclerc (RD 321) reliant Chatou à Houilles.

Emploi 7 639 actifs - 1 219 emplois locaux

Principales catégories socio-professionnelles

Cadres, professions intermédiaires, employés

Agriculture Forte tradition agricole : fruits et légumes, champignons (carrières)



Jumelage Grünstadt (Allemagne)



Géographie

Superficie : 504 hectares

Géologie : Une coupe géologique dans le plateau de la boucle de Seine où se situe Carrières-sur-Seine montre des couches superposées de marnes et caillasses en surface et de calcaire grossier en-dessous qui a été largement exploité (présence de carrières sur une grande partie du territoire).

Hydrographie :

La commune appartient au bassin versant de la Seine. En amont, la Seine coule entre Bezons et Nanterre, en aval, entre Chatou et Rueil-Malmaison.

Tissu Économique

Zones économiques :

Zone Industrielle des Amandiers

- Créée en 1988
- Plus de 50 entreprises
- Principaux secteurs représentés : environnement, services aux entreprises et métallurgie.



Zone Industrielle du Colombier

- Créée en 1995
- Plus de 40 entreprises
- Principaux secteurs représentés : BTP et aéronautique, services aux entreprises, logistique et menuiserie.

Parc Gustave Eiffel

- Créé en 2006
- Principaux secteurs représentés : services aux entreprises, équipements secteur de la santé.

Exploitations agricoles :

La surface agricole couvre environ 120 ha, ce qui représente 23% du territoire communal. La plupart des exploitations de Carrières-sur-Seine sont des exploitations individuelles.

Leurs moyens de culture sont adaptés au maraîchage ou aux champignonnières.

Outre les nombreux commerces présents sur son territoire, la ville de Carrières-sur-Seine possède un marché couvert : « la halle Carnot ».



La halle Carnot - Boulevard Carnot

DE QUADRARIA À CARRIÈRES-SUR-SEINE, HISTOIRE D'UN VILLAGE DES BORDS DE SEINE

Carrières-sur-Seine n'était à l'origine qu'une simple terre occupée par des hommes s'abritant dans des carrières naturelles et vivant de pêche, de chasse et de cueillette.

Les premières traces de l'existence du hameau de *Quadraria* ou *Carriera* apparaissent avec l'Empire Romain (à partir de 753 av. J-C).

Avec la chute de l'empire (456 apr. J-C), *Quadraria* entre dans une époque troublée. Situé sur le fleuve, le bourg se trouve sur la route des raids des « Northmen » et vit une longue période de violence et de pillages. C'est au XII^{ème} siècle avec Suger, abbé de Saint-Denis et conseiller principal du roi Louis VI Le Gros, que la

ville est véritablement fondée. Elle est le fruit d'un vaste projet politique et économique de création de « villes neuves » pour enrichir la puissante abbaye en 1137. La population se concentre autour de la grange dimeresse où les moines de Saint-Denis, qui sont alors les seigneurs de Carrières, perçoivent l'impôt sur les récoltes des paysans.

L'extraction de la pierre de liais (roche calcaire) se développe pour alimenter la construction des bâtiments religieux, dont la basilique de Saint-Denis.



Rue Gabriel-Péri



Extraction de pierres dans une carrière

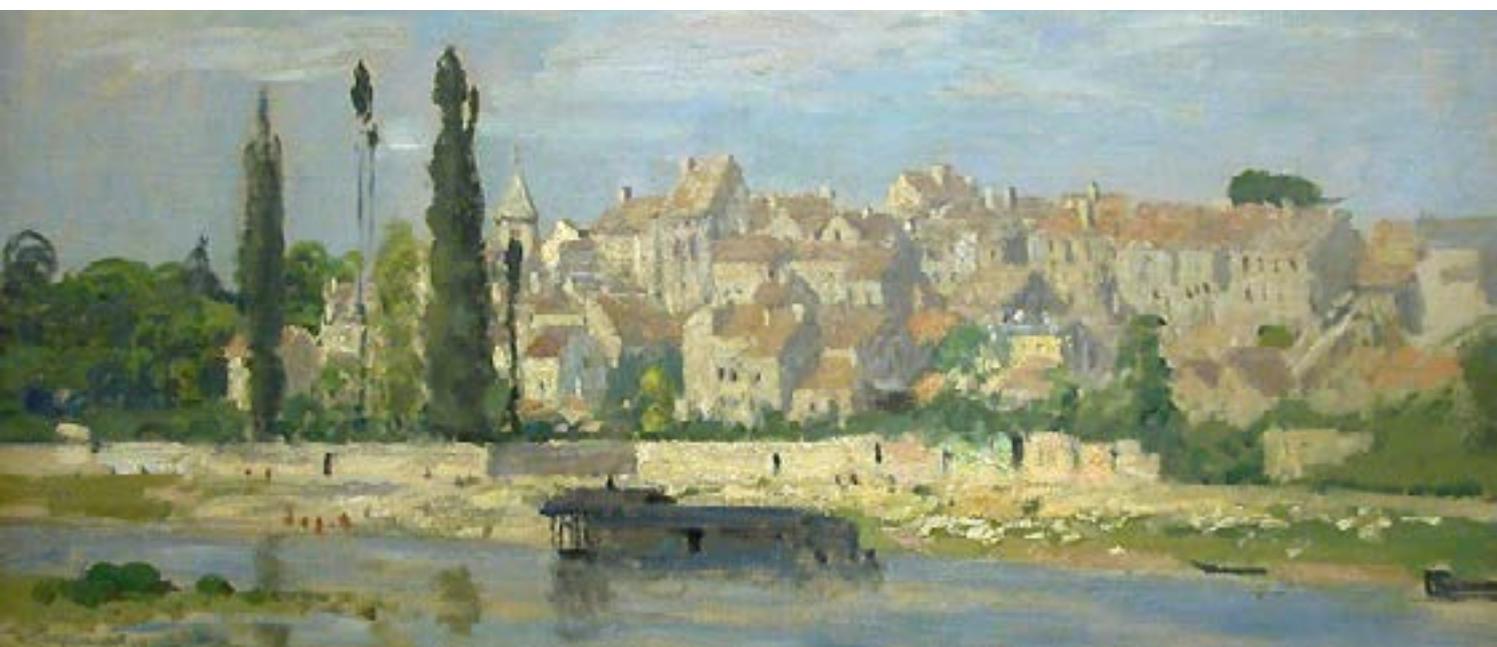
Les rois de France se succèdent et Carrières-Saint-Denis devient une petite localité active et prospère. Mais sous le règne de Louis XVI, Carrières entre dans une période de misère.

Avec la Révolution française, en 1793, Carrières-Saint-Denis prend le nom laïc de Carrières-sur-Seine. La ville retrouvera son ancien nom en 1808 avant de devenir définitivement Carrières-sur-Seine en 1905.



Champignonnière

En 1817, Carrières-Saint-Denis compte 962 habitants et ses activités principales sont la viticulture, l'agriculture céréalière et l'exploitation de carrières de pierres. Celles-ci déclinent définitivement à l'aube du XX^{ème} siècle au profit de la culture du champignon qui s'engouffre dans les carrières souterraines fraîches et humides et de la culture maraîchère.



Claude Monet - Carrières-Saint-Denis - 1872 - Musée d'Orsay

À la fin du XIX^{ème} siècle, les bords de Seine sont fréquentés par les peintres impressionnistes qui y puisent leur inspiration. Monet, puis plus tard Vlaminck, Derain et Braque, couchèrent sur leurs toiles les paysages de Carrières.

Aujourd'hui, entre expansion économique et démographique, Carrières-sur-Seine a su préserver le charme de son ancien village, à seulement 12 km de Paris.



Parc de la mairie

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN FAVEUR DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le PLU de Carrières-sur-Seine a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2014.

Il organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme du territoire et en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable, par exemple :

- La préservation des zones agricoles (plaine agricole des bords de Seine, plaine agricole de Montesson, ...).
- La mise en valeur des bords de Seine et du patrimoine de son centre-ville.

Quelques outils de préservation du cadre de vie :

- Arrêté portant réglementation de l'affichage de la publicité, des enseignes et préenseignes sur le territoire de la commune de Carrières-sur-Seine.
- Périmètre de protection de la nappe de Croissy-sur-Seine.
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI).
- Zone Agricole Protégée (projet de création portée par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine).

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)



Le lavoir - 37, rue Victor-Hugo

La ZPPAUP, approuvée le 6 novembre 2000, vise à favoriser la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager à travers, notamment :

- L'alignement des arbres des boulevards Maurice-Berteaux et Carnot.
- La protection du patrimoine paysager privé et public (squares et jardins).
- La préservation des « passages » du centre-ville.
- La préservation des bâtiments traditionnels (maisons du centre-ville et maisons troglodytes).

La ZPPAUP est instituée autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordres esthétique, historique et culturel. C'est un outil de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain.

La commune de Carrières-sur-Seine, qui a un patrimoine à protéger, a défini, avec les services de l'État, un périmètre de protection et des règles qui s'y imposent. Découpée en secteurs, elle couvre principalement le village, les coteaux, les berges de Seine et l'île Fleurie. La ZPPAUP est en cours de révision et sera remplacée prochainement par un site patrimonial remarquable.



Maison privé troglodyte

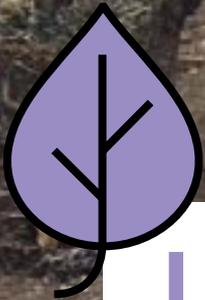


LES COMITÉS DE QUARTIERS

Les comités de quartier sont des lieux d'échanges privilégiés pour les habitants et de développement de la démocratie de proximité dans notre ville. Ils favorisent l'exercice d'une citoyenneté active.



	CENTRE HISTORIQUE LES COTEAUX
	PLANTS DE CATELAINE VIGNES BLANCHES
	FERMETTES/AMANDIERS
	PRINTEMPS
	COLOMBIER
	ALOUETTES/RÉVEIL MATIN



LES ACTEURS DU CADRE DE VIE

LES ACTEURS DU CADRE DE VIE

La direction de l'Espace Public a pour mission d'assurer la gestion de tout espace destiné au public, hors bâtiments. Afin de préserver ces espaces, elle doit en garantir l'entretien, le contrôle, la sécurité, la requalification voire la création de nouveaux espaces, dans les domaines de la voirie et réseaux, des parcs et jardins et de la propreté.

Cette activité est mise en œuvre au quotidien par 3 services : Espaces Verts, Propreté et Voirie. Ils ont chacun en charge une régie et recourent à des prestataires pour les travaux de grande échelle. Afin de mener à bien ses missions, la direction de l'Espace Public coordonne les projets.



Plantation par les agents des Espaces Verts



Préparation de la prairie fleurie - Place du Belvédère

LE SERVICE ESPACES VERTS

Le service Espaces Verts est composé de 6 agents d'entretien et de fleurissement. Un chef d'équipe assure le contrôle et l'organisation de la régie.

La mission principale du service Espaces Verts est de développer; d'assurer et de garantir le maintien d'une politique paysagère de qualité, tout en veillant à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation du public à cette problématique.

Les principales missions assurées se décomposent comme suit :

- Entretien et embellissement saisonniers des espaces verts publics.
- Entretien et gestion du patrimoine arboré.
- Développement des techniques alternatives liées à la gestion différenciée des espaces verts.
- Conception et création de nouveaux projets et/ou de réhabilitation en interne.
- Assistance aux projets mis en œuvre par des tiers mais dont la gestion reviendra à terme à la Ville de Carrières-sur-Seine.



Balayeuse du service Propreté

LE SERVICE PROPRETÉ

Le service Propreté est composé de 9 agents qui préservent la propreté de la ville et son cadre de vie.

Le service assure les travaux de propreté de la ville selon différentes techniques :

- **Le nettoyage mécanique** : le service dispose d'un équipement adapté comprenant des véhicules de collecte notamment électriques, une balayeuse de petites surfaces assurant le nettoyage des espaces exigus et une balayeuse de rues.

- **Le nettoyage manuel** : le service vide les corbeilles de la ville et nettoie leurs abords. Afin d'améliorer le cadre de vie de la commune, une partie des corbeilles de la ville ont été remplacées par des modèles plus adaptés au

contexte et à l'environnement des sites. En complément d'un balayage mécanique régulier, les agents assurent le nettoyage manuel de l'espace public.

- **La gestion des graffitis** : le service assure la suppression des graffitis sur l'ensemble des bâtiments municipaux, de la voie publique et des propriétés privées visibles depuis l'espace public.

- **Le désherbage alternatif** : en étroite relation avec le service Espaces Verts, le service assure le désherbage alternatif des surfaces minérales (cimetière, voirie, ...). La Ville s'étant engagée dans une démarche de « zéro-phytosanitaire », le service Propreté a à cœur de développer des solutions alternatives et respectueuses de l'environnement dans le cadre des missions de désherbage.

LE SERVICE VOIRIE

Le service Voirie est composé de 2 techniciens et d'une régie travaux de 5 agents. Ils sont chargés d'organiser et de mettre en œuvre tous les moyens techniques, humains et financiers afin d'assurer la sécurité des usagers sur les 40 km de voirie et 80 km de trottoirs.

Les missions principales sont :

- **Prévoir et gérer les interventions** pour assurer la sécurité optimale de l'occupation du domaine public, veiller à la continuité de la circulation automobile et des transports en commun et permettre l'accès aux véhicules prioritaires et de ramassage des ordures ménagères.

- **Concevoir et coordonner** les différents projets de création et d'aménagement de pose de mobilier urbain.

- **Appliquer et faire appliquer la réglementation** administrative des autorisations de voirie.

- **Assurer les missions de maintenance** de la signalisation horizontale et verticale, de l'éclairage public, des réseaux d'eaux pluviales et usées et des aires de jeux.



Installation de gabions devant une école - plan Vigipirate

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Le budget de fonctionnement du service Espaces Verts reste constant, ce qui traduit les engagements municipaux en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif du service est de maîtriser les dépenses mais surtout de valoriser le savoir-faire des équipes municipales.

LA FORMATION DES AGENTS – CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'ensemble du personnel de la direction de l'Espace Public est fortement impliqué dans la démarche du label *Villes et Villages Fleuris*.

L'obtention d'un 3^e pétale en 2018 est la reconnaissance de l'engagement de la ville et des efforts des agents qui, par leur investissement et leur savoir-faire, contribuent quotidiennement à l'amélioration du cadre de vie des Carrillons.

Plus qu'un label, c'est un véritable « outil » permettant d'inscrire les projets de la ville dans une démarche de préservation et de protection de l'environnement.

Étroitement lié aux évolutions de la gestion de l'espace public vers un objectif de développement durable, le service Espaces Verts met en œuvre une stratégie d'organisation du service participatif et responsable. L'insertion des agents au cœur des projets et l'appui sur leurs compétences permettent de valoriser leur savoir-faire (exemple : conception et plantation des massifs fleuris saisonniers, projet de prairie fleurie place du Belvédère, ...).

En lien avec les objectifs du service, la collectivité octroie et encourage la formation des agents de la direction de l'Espace Public.

Quelques formations suivies et/ou programmées en 2019 :

- « Entrées de ville » - organisé par le Département 78 dans le cadre du concours *Villes et Villages Fleuris*
- « Désherbage alternatif d'un cimetière » - formation en interne.

QUELQUES CHIFFRES

387 654 €

Budget de fonctionnement 2019
(y compris budget personnel RH)

19 000 €

Budget alloué au fleurissement

19 000 €

Budget alloué aux opérations
d'embellissement des espaces
verts par la régie



Remise du Prix Villes et Villages Fleuris

- « Gestion de l'arbre en ville »
- « L'innovation dans l'art du fleurissement extérieur »
- « La gestion des bassins aquatiques »
- « La démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris ».
- « Diagnostic des maladies et ravageurs de l'arbre d'ornement ».
- « Connaissance des végétaux en espaces verts »
- « Connaissance du fonctionnement écologique des sols ».

Cette démarche de formation permet de favoriser l'investissement et la participation des agents au sein de leurs services.

Parallèlement, les service Espaces Verts et Propreté accueillent près de 5 stagiaires et 6 emplois saisonniers par an. Cette démarche permet de valoriser le projet de développement durable dans lequel la collectivité est engagée.



L'ARBRE DANS LA VILLE



La ville de Carrières-sur-Seine compte aujourd'hui environ 3 800 arbres.

Le service Espaces Verts bénéficie de crédits d'investissement et de fonctionnements spécifiquement identifiés pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine arboré :

- **Investissement** : un budget pluriannuel est alloué à la programmation de nouvelles plantations, dans le cadre de projets de création ou de renouvellement.
- **Fonctionnement** : un budget est spécialement affecté à la réalisation d'opérations d'élagage (plateaux/rideaux), d'abattage et de mise en sécurité.

QUELQUES CHIFFRES

55 000 €

Budget de fonctionnement 2019 alloué à l'entretien du patrimoine arboré

42 000 €

Budget d'investissement 2019 alloué au programme de plantation d'arbre

DIAGNOSTIC ET INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARBORÉ

En 2017, le service Espaces Verts a réalisé un diagnostic d'environ 10% du patrimoine arboré, dans un objectif de contrôler l'état physiologique et mécanique des arbres. La phase de diagnostic a été programmée en 3 étapes, de 2017 à 2019.

Dans le cadre de cette analyse, les paramètres du relevé sont :

- Les critères dendrologiques (hauteur, largeur du houppier, port, ...).
- L'analyse de la situation et de l'esthétique de l'arbre.
- Le diagnostic mécanique et parasitaire.
- La méthode de gestion actuelle et préconisée (conduite en port libre ou architecturé).



Diagnostic du patrimoine arboré



Alignement d'arbres - Avenue du Maréchal Juin

En 2018 et 2019, la direction de l'Espace Public a réalisé un diagnostic du patrimoine arboré sur l'ensemble des saules situés quai Charles-de-Gaulle. Ce diagnostic complémentaire a permis de confirmer la présence d'une maladie cryptogamique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme de gestion du patrimoine arboré de la municipalité.



Tempête du 4 Juin 2019 :

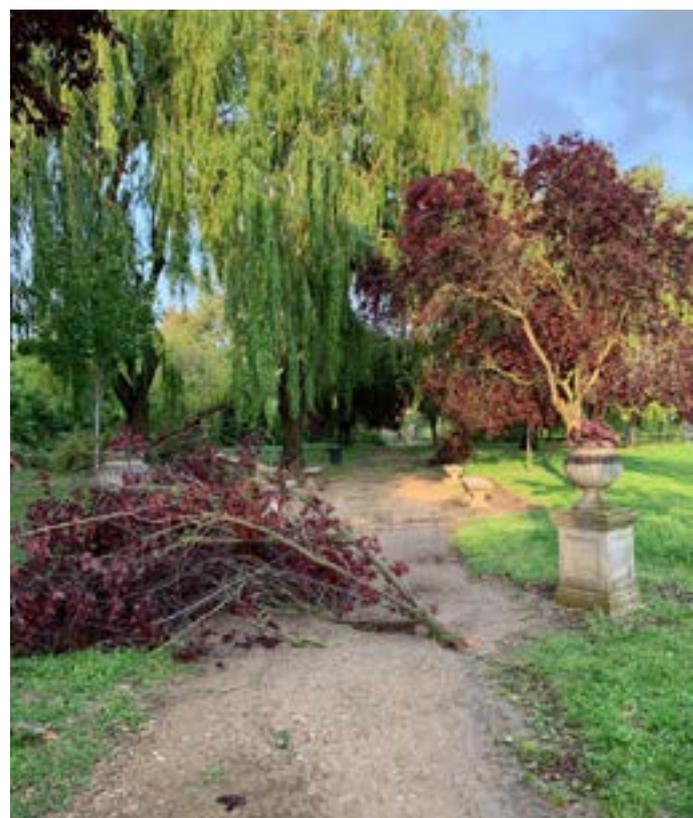
Le mardi 4 juin 2019, un violent orage a touché la ville de Carrières-sur-Seine, provoquant de nombreux dégâts sur le patrimoine arboré, notamment en bords de Seine et dans le parc de la mairie.

Cet épisode orageux ayant fragilisé les arbres, la direction de l'Espace Public a réalisé un diagnostic du patrimoine arboré. Ce diagnostic avait pour objectif de sécuriser et adapter les opérations d'élagage et/ou d'abattage.

Dès le 4 juin au soir, Arnaud de Bourrousse, Maire de Carrières-sur-Seine, a informé le Sous-Préfet de sa volonté de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle.



La municipalité met en place un véritable plan de gestion du patrimoine arboré, pour que chaque sujet puisse être suivi rigoureusement au fil des décennies. Concernant les nouvelles plantations, une réflexion est en cours quant à la sélection des espèces les plus adaptées en fonction des lieux de destination et des attentes des habitants.





Cerisiers - Parc de la mairie

STRATÉGIE ET MÉTHODE DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ

La ville de Carrières-sur-Seine développe une politique de plantation et de renouvellement de son patrimoine arboré basé sur :

- La correspondance à son plan de gestion.
- L'amélioration qualitative du patrimoine arboré et du cadre de vie.
- Le renouvellement et la diversité des essences.

Le renouvellement du patrimoine arboré :

Une replantation et/ou un renouvellement d'arbres doit répondre à 3 questions :

- Une modification du patrimoine arboré est-il opportun ?
- Le projet de plantation doit-il intervenir dans un projet synchrone avec la voirie ?
- Quelle essence est-il envisageable de planter selon le contexte et les conditions du milieu ?

La ville de Carrières-sur-Seine s'est engagée dans une stratégie de plantation qualitative (choix des essences, fosses d'arbres mieux dimensionnées, ...).

La méthodologie de plantation :

Lors de chaque plantation, une réflexion est menée sur les conditions optimales à apporter au sujet. Le bon dimensionnement des fosses fait partie des principales préoccupations du service Espaces Verts.

Un regard particulier est également apporté quant aux choix du substrat : pH, texture et structure. Cette méthode permet de répondre aux exigences de la plante, aux effets de tassement et de dessèchement.

Selon les essences, les arbres reçoivent une taille de formation les premières années de végétation. Un suivi en arrosage durant 2 années est assuré, ainsi que l'entretien des cuvettes, afin de limiter les effets de concurrence avec les adventices.

Depuis 2016, la ville de Carrières-sur-Seine a procédé à la plantation de 54 arbres.



Plantation de saules - Quai Charles-de-Gaulle



Plantation d'un liquidambar - Route de Chatou



Opération de plantation des arbres : avenue du Maréchal Juin

Au printemps 2019, la municipalité a procédé à la plantation de **17 arbres** à petit développement agrémentée d'essences mixtes pour diversifier l'aspect paysager de l'avenue du Maréchal Juin et ainsi préserver le patrimoine foncier des habitants. Le choix des arbres a fait l'objet d'une concertation préalable avec le comité de quartier.

Contrairement à un alignement d'arbres monospécifiques, la plantation mixte se compose de différentes espèces. Les alignements mixtes permettent :

- La limitation de l'impact sanitaire : moins de maladies et/ou ravageurs sur un alignement.
- L'amélioration de la biodiversité.
- Le développement de l'aspect paysager : modification de la perception de l'espace (variété des feuillages, des floraisons et du port des arbres).

Plantation d'arbres - Avenue du Maréchal Juin



Prunus hillieri 'Spire'



Quercus ilex (tige)



Liquidambar styraciflua 'Gumball'

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ

Au sein de la collectivité, on peut différencier les « tailles de formation » sur les jeunes arbres et les « tailles d'entretien formes libres ou architecturées » sur les arbres adultes :

- Les tailles de formation sont réalisées tous les 2 ans (voire 1 an si nécessaire) pendant plusieurs années afin de basculer progressivement sur une taille d'entretien et de mise en sécurité.
- Les tailles de forme favorisent l'éclaircissage quand le milieu environnant de l'arbre le permet ou de réduction de couronne quand le volume du houppier doit être contraint (tous les 3 ans).



Tailles architecturées en plateaux/rideaux

- Les tailles architecturées en plateaux/rideaux sont réalisées intégralement par un prestataire extérieur, les services de la Ville ne disposant pas du matériel adéquat. Cette taille est réalisée tous les ans (avenue Maurice-Berteaux, rue des Fermettes, rue Chantal-Mauduit,...).
- Les tailles en « tête de saule » ou « tête de chat » sont, lorsque le contexte le permet, régulièrement supprimées au bénéfice d'un développement en port libre.

D'une manière générale, lorsque le gabarit environnant le permet, une gestion de l'arbre en forme libre est préférée.

Carrières-sur-Seine vous informe



Ici, la Ville préserve un cadre de vie respectueux de la nature et replantera un arbre à l'automne-hiver 2018-2019.

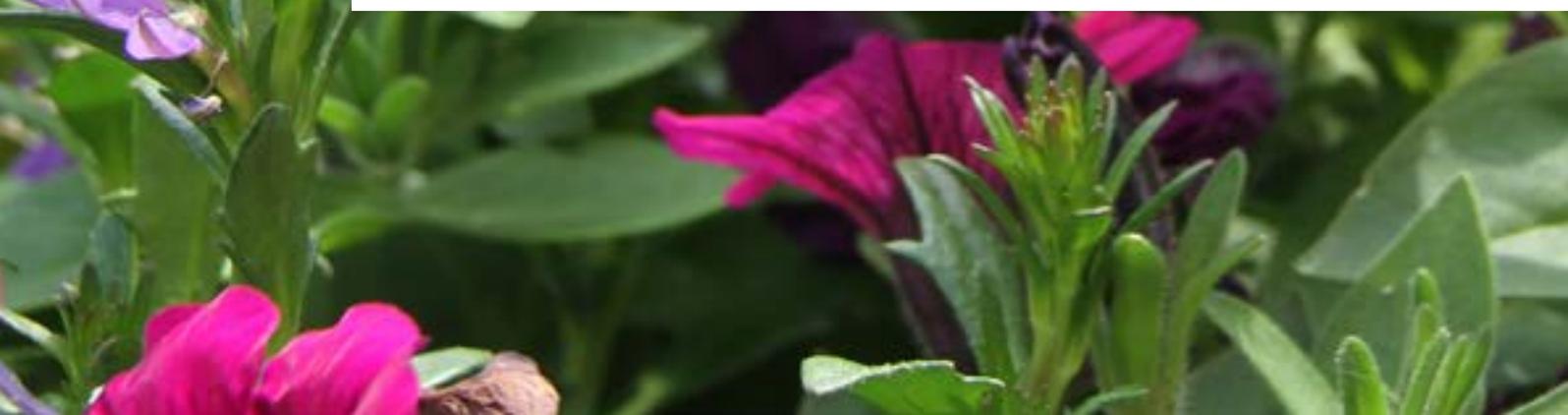
COMMUNICATION ET CONCERTATION AUTOUR DE L'ARBRE EN VILLE

Comme la plupart des collectivités, Carrières-sur-Seine est parfois confrontée à une difficile acceptation de la place de l'arbre en ville (parfois identifié comme une source de nuisances). La municipalité favorise donc particulièrement la communication et la consultation citoyenne lors des travaux d'élagage, d'abattage et de renouvellement de son patrimoine arboré.

En complément des outils de communication de la Ville (site internet, magazine, affichage, réseaux sociaux), ces chantiers d'élagage, avec la présence des agents du service Espaces Verts, sont des moments privilégiés pour communiquer sur la stratégie développée pour la gestion du patrimoine arboré de la ville.



LE FLEURISSEMENT



LE FLEURISSEMENT SAISONNIER

Le fleurissement saisonnier de la ville de Carrières-sur-Seine a pour objectif d'agrémenter d'annuelles, bisannuelles, bulbes et vivaces les nombreux squares, massifs, parterres et jardinières disséminés sur les espaces verts.



Massifs fleuris - Salle des fêtes, 1 rue Félix-Balet

Le fleurissement des massifs en annuelles assure un changement de décors au cours des saisons autour de certains sites emblématiques de la ville (hôtel de ville, jardins « à la française », cimetière, centre-ville, ...).

Le fleurissement de 2018/2019 se décompose comme suit :

- **340 m²** de massifs saisonniers.
- **5 000** annuelles et **4 650** bisannuelles dont environ **35%** de vivaces et graminées.
- **6 000** bulbes en complément des massifs fleuris.
- **75** sacs suspendus de chrysanthèmes dans le cadre du fleurissement de la mairie.

La conception, la plantation et l'entretien du fleurissement saisonnier sont intégralement réalisés par les jardiniers municipaux. La direction du service Espaces Verts invite ses agents à participer régulièrement à des formations qualifiantes sur le fleurissement et le choix des végétaux.

En lien avec la direction du service Espaces Verts et de l'Espace Public, les agents définissent chaque année une trame commune au fleurissement de la ville.

Ainsi, les thèmes du fleurissement 2018/2019 se sont orientés de la manière suivante :

- Fleurissement automnal et printanier : « **Lueur d'automne à l'aube du printemps** » - couleurs vives et apport de bulbes sur l'ensemble des massifs.
- Fleurissement estival : « **Structure légère et valorisation des vivaces** ».



Massifs fleuris - Salle des fêtes, 1 rue Félix-Balet



Prairie fleurie - Avenue du Maréchal Juin

LES PRAIRIES FLEURIES

Depuis 2018, la municipalité met en place des prairies fleuries sur l'ensemble de son territoire.

Cette démarche de fleurissement vise à répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la biodiversité.
- Favoriser une communication pédagogique en faveur de la protection de l'environnement.
- Améliorer le « fleurissement » communal.
- Limiter l'entretien des espaces verts.
- Surface de prairies fleuries en 2019 : 225 à 250m² environ.

LE FLEURISSEMENT HORS-SOL

Au printemps, **40 jardinières cavalières** ont été installées sur les gardes-corps le long de la rue Victor-Hugo (école du Parc), de la rue du Maréchal Juin (centre-ville), du boulevard Carnot (place du marché) et de la place des Carriers.

Ce fleurissement permet d'égayer les points de circulation les plus empruntés ne bénéficiant pas d'espaces verts. De plus, il favorise la liaison et la cohésion identitaire du fleurissement saisonnier de la ville.

Chaque année, une recherche minutieuse est effectuée pour adapter la gamme variétale aux contraintes de la culture hors-sol. La conception est en lien direct avec le thème attribué au

En 2019, les jardinières étaient ainsi composées dans une recherche d'harmonie des couleurs et de limitation des besoins en eaux.

Composées d'un mélange de :

Geranium Lierre Double Standart Rose ; Petunia retombant plum vein ; Stipa Tenuifolia ; Verveine Endurascape Lavender Lavande ; Gnaphalium Doré.

En 2019, Carrières-sur-Seine a procédé à la phase 2 de son programme de réfection du centre historique (travaux de pavage, rénovation de l'éclairage public, comblement de carrières, enfouissement de réseaux). Dans le cadre de ce projet, 11 bacs d'orangerie supplémentaires ont été installés afin de prolonger l'aspect paysager du centre-ville. Une plantation d'annuelles a été réalisée cet été en anticipation d'une plantation d'ifs en cône (chantier : automne 2019).



QUELQUES
CHIFFRES

40

jardinières cavalières

75

sacs suspendus de chrysanthèmes
dans le cadre du fleurissement de la Mairie

71

bacs d'orangeries (ifs, camélias
et oliviers)

Jardinières cavalières - Rue Victor-Hugo



Sacs suspendus de chrysanthèmes - Mairie

LES ENJEUX DU FLEURISSEMENT

Aujourd'hui, les enjeux environnementaux et de préservation de la biodiversité nous orientent vers de nouvelles techniques pour un fleurissement plus écologique qui se traduit par :



Plantation de vivaces - Jardin « à la française »

Par ailleurs, le service Espaces Verts a réalisé en 2017 un inventaire exhaustif des massifs fleuris de la ville. Cet inventaire avait pour objectif d'améliorer la mise en œuvre du fleurissement automnal (redéfinition des quantités par massif, étude de sol, exposition et choix des végétaux).

En 2019, le service Espaces Verts a réalisé une restructuration des massifs fleuris. Cette opération avait pour objectif d'améliorer les sols des massifs et en parallèle, de favoriser leur exposition. Elle a été réalisée sur les massifs fleuris suivants :

- Rond-point du tennis : apport de terre végétale et amélioration du sol.
- Square du 19 mars : apport de terre végétale et amélioration du sol.
- Bacs et jardinières sur l'ensemble de la ville : reprise des bacs.
- Square Bourson : mise en œuvre d'un arrosage automatique.

- La redéfinition du choix des végétaux (vivaces graminées, plantes structurantes).
- Une diminution des rotations de plantes annuelles et bisannuelles dans les massifs.
- Une modification du type de plantation selon son contexte environnemental (présence d'arrosages automatiques, exposition, vandalisme, fréquentation du site ...).
- La préparation du sol soignée avec un apport d'engrais organique ou minéral naturel.
- Un apport de paillage systématique afin de diminuer, notamment, les besoins en eau.
- La suppression du désherbage chimique (démarche « zéro-phytosanitaire » depuis 2010).



Projet de requalification - Square P.-A. Bourson



Massif fleuri - Rond-point du tennis





GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPACE PUBLIC



VERS UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Une profonde réflexion sur les moyens et les méthodes de culture est engagée pour tout nouvel aménagement, de sa conception à son entretien.

Dès le premier stade des projets, le choix de végétaux moins demandeurs en eau et plus résistants aux attaques de nuisibles est privilégié. Depuis 2017, la gamme de vivaces, graminées et arbustes est en constante évolution dans les massifs de la ville.



Paillage de miscanthus

Les **amendements** sont orientés vers des solutions organiques et/ou minérales biologiques. Ainsi, la Ville favorise la mise en œuvre de mycorhize lors des opérations de plantation (arbres, arbustes, massifs de vivaces et fleurissements saisonniers).

Depuis 2017, l'utilisation de **paillage** pour les massifs (saisonniers ou permanents) est désormais systématique. Cette méthode permet de :

- Limiter et réduire les besoins en eau en favorisant la réduction de l'évapotranspiration du sol.
- Limiter le développement d'adventices et donc participer à la réduction du désherbage sur la ville.
- Favoriser l'effet « tampon » de la température du sol.
- Améliorer et favoriser la structure du sol.
- Modifier la fertilité du sol et la disponibilité de ses éléments nutritifs.

L'approvisionnement du paillage de la ville se décompose de la manière suivante :

- Broyat issu des opérations d'élagage du service Espaces Verts, représentant environ 70% du paillage de la ville.
- Paillage sous forme de plaquette forestière issu de l'évacuation des déchets verts des services techniques (plateforme de la CASGBS), représentant environ 30% du paillage de la ville.
- Paillage de miscanthus en provenance d'un agriculteur des Yvelines.
- Paillage pour les massifs saisonniers.



Opération de broyage de branches



Opération de paillage du jardin « à la française »



Opération de chemin de tonte

Parallèlement, les jardiniers ont adapté leurs méthodes d'entretien telles que les travaux de taille.

La **taille raisonnée** est privilégiée, ce qui permet d'obtenir une réduction des déchets verts et minimise les problèmes phytosanitaires.

Les **chemins de tonte**, tonte en mulching ou le **fauchage tardif** sont employés dans différents sites de la commune, comme le square des Plants de Catelaines ou le secteur des Tennis, en cohérence avec les attentes des usagers et la physionomie du site.

Toutes ces méthodes visent à favoriser la gestion écologique des espaces verts permettant ainsi de s'inscrire dans une véritable démarche de plan de gestion différenciée de la ville de Carrières-sur-Seine.

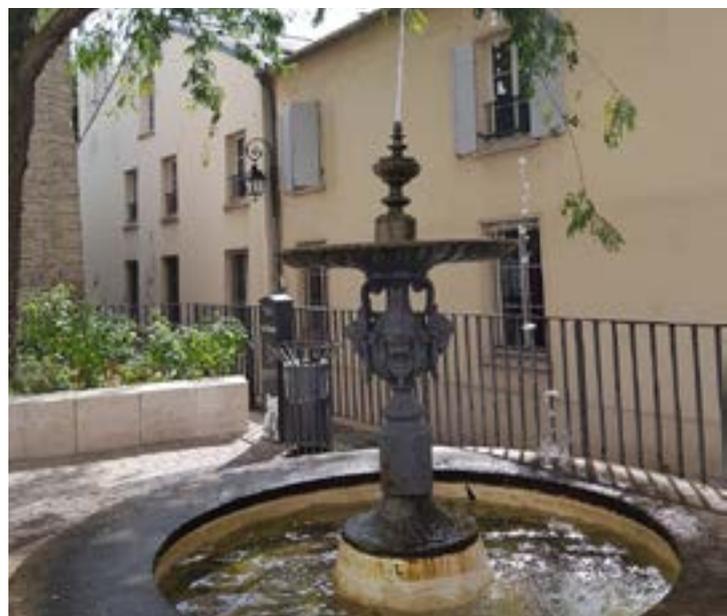


Fontaine du bassin - Parc de la mairie

GESTION DE L'EAU

La gestion de la ressource en eau est une des préoccupations fortes de la municipalité.

En amont, le choix de végétaux peu gourmands en eau est privilégié. Le service Espaces Verts a procédé aux remplacements des plantes à fort besoin en eau par des végétaux plus adaptés (comme des tapis de sédum en pieds d'arbres).



Fontaine de la mairie - Rue Gabriel-Péri



Travaux de création d'un arrosage automatique - Jardin « à la française »

Projet d'arrosage automatique du parc de la mairie :

En juin 2018, la Ville de Carrières-sur-Seine a réceptionné l'opération d'installation de l'arrosage automatique du jardin « à la française » situé au cœur du parc de la mairie. Ce projet a pour objectif d'améliorer la gestion et le fleurissement de ce jardin.

Le système d'arrosage puise l'eau directement au sein du bassin du parc de la mairie. Ce bassin est entièrement alimenté par un réseau de sources multiples avant de venir s'écouler dans la Seine.

Ainsi, la Ville de Carrières-sur-Seine assure un arrosage du jardin « à la française » (réseau de goutte-à-goutte et d'arroseurs) en utilisant uniquement les eaux de sources disponibles. Par ailleurs, l'ensemble des réseaux est relié à une sonde pluviométrique permettant ainsi d'adapter les fréquences d'arrosage selon les précipitations observées.

En 2019, la fontaine de la mairie, située rue Gabriel-Péri, a été raccordée définitivement à ce système de puisage.

Sensibilisé à la gestion de l'eau, le service Espaces Verts a su faire évoluer ses pratiques. Le square Bourson a ainsi été doté d'un système d'arrosage intégré automatisé permettant d'adapter les fréquences d'arrosage. En complément de l'utilisation régulière du paillage, le service Espaces Verts favorise le choix de végétaux moins demandeurs en eau.

LA DÉMARCHE « ZÉRO PHYTO »

Dès janvier 2010, la Ville a engagé une démarche vers le « zéro-phytosanitaire » et a fait le choix d'interdire l'usage des pesticides.

La municipalité, consciente des dangers que les trois principales catégories de pesticides (herbicides, fongicides et insecticides) font peser sur la santé humaine, la pollinisation et les nappes phréatiques, a engagé depuis **janvier 2010** une démarche « zéro-phyto ».



Cimetière

La Ville de Carrières-sur-Seine a adapté et développé des méthodes alternatives, notamment pour le désherbage de voirie, l'entretien du cimetière et la lutte contre les ravageurs et les maladies.

Le désherbage des 40 km de voirie ou du cimetière est réalisé par les services Espaces Verts et Propreté. Le désherbage manuel est associé au désherbage thermique et mécanique.

En complément, la municipalité sensibilise et communique régulièrement auprès des Carillons sur cette notion de désherbage.



Cimetière paysager



Installation de chrysopes - Rue Éric-Tabarly



Piègeage des chenilles processionnaires

Des plantes vivaces couvre-sols ont été plantées aux pieds de certains arbres : cette solution crée un tapis en surface permettant de ralentir la pousse des mauvaises herbes.

Enfin, pour protéger les végétaux contre des organismes nuisibles aux cultures, les pesticides ont été remplacés par des systèmes de piégeages (phéromones).

Quelques exemples :

- Pièges à phéromones ou système de capture des papillons mâles de mineuses de marronniers afin d'en limiter la prolifération – rue des Fermettes.
- Piégeage à destination des chenilles processionnaires sur divers sites de la ville. En parallèle, la Ville de Carrières-sur-Seine a mis en œuvre un arrêté municipal portant « obligation de lutte » contre ce type de chenille.
- Mise en œuvre d'un protocole de gestion du patrimoine arboré de la rue Éric-Tabarly. L'objectif du protocole mis en œuvre est de limiter le développement de pucerons via l'utilisation de chrysopes. Cette démarche générale vise à réduire la présence de guêpes sur ce secteur.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET DE LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Hôtels à insectes :

Pour favoriser la biodiversité de ses espaces verts et assurer une communication pédagogique, la Ville installe des hôtels à insectes. Constitué de plusieurs espaces distincts, l'hôtel à insectes est propice à l'installation de multiples prédateurs naturels. Après une première expérience réussie sur le square des Plants de Catelaines, le service Espaces Verts a procédé à l'installation d'un hôtel à insectes sur le square Bourson et sur les nouveaux espaces verts de l'avenue Maurice -Berteaux.



Hôtel à insectes - Avenue Maurice-Berteaux

Lutter contre les frelons asiatiques :

Face à la prolifération de cet insecte, réel danger pour la biodiversité et notamment les abeilles, la municipalité a décidé de financer à hauteur de 50%, dans la limite de 300€, la destruction de tout nid situé chez un particulier. Cette démarche permet notamment de contrôler les actions réalisées.



Frelon asiatique



Voiture électrique

Développement des véhicules électriques :

Le parc automobile municipal est doté de 2 véhicules électriques utilitaires (direction des Services Techniques). Inscrite dans une démarche de renouvellement de son parc, la Ville procède au remplacement de 19 véhicules légers de sa flotte automobile en modèles hybrides et électriques. Le projet doit aboutir à une livraison complète des véhicules au 1^{er} novembre 2019.

Renouvellement du système d'éclairage public :

La Ville réhabilite progressivement son parc d'éclairage public. Ce dernier est remplacé par un système de lampes leds moins énergivores et plus directionnel, limitant la pollution lumineuse.

Les rues réhabilitées en 2018/2019 :

- Quai Charles-de-Gaulle
- Rue Claude-Monet
- Rue de Seine
- Passage Arago
- Rue Gabriel-Péri
- Rue Louis-Leroux

Ces opérations de renouvellement permettent d'harmoniser le mobilier urbain (secteur cœur de ville, secteur pavillonnaire, identité de couleur).



Renouvellement de l'éclairage public - Rue de Seine



Ramassage citoyen - Plaine d'avenir 78

Propreté urbaine :

Consciente des nombreux actes d'incivilité, la Ville s'appuie sur de nombreuses actions en faveur de la propreté urbaine :

- Gestion et entretien de 135 corbeilles de propreté.
- Gestion et entretien de 27 distributeurs de sacs canins associés à une communication réglementaire spécifique.
- Développement de plusieurs campagnes de sensibilisation (déjections canines, dépôts sauvages, ...).
- Mise en œuvre d'une tournée journalière de signalement et de traitement des dépôts sauvages.

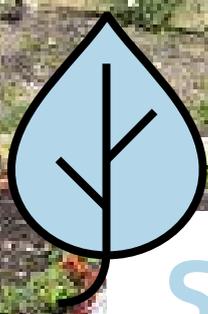


Chemin de halage - Quai Charles-de-Gaulle



Oies Bernaches du Canada





SENSIBILISATION, PROMOTION ET PROTECTION DU CADRE DE VIE

OUTILS DE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE CADRE DE VIE

Carrières-sur-Seine vous informe

Ici, la Ville préserve un cadre de vie respectueux de la nature et replantera un arbre à l'automne-hiver 2018-2019.



Outre la concertation et la communication autour de l'ensemble des projets d'aménagement, la municipalité a à cœur de développer des outils de communication, de sensibilisation et de promotion de l'environnement territorial.

Une attention particulière est accordée à la diffusion des actions environnementales et de préservation du cadre de vie au sein de la commune.

Cela se traduit par la mise en œuvre de différentes manifestations spécifiques, de communication via les outils internes (comités de quartiers, réseaux sociaux, site internet, ...) et par la mise en œuvre de panneaux d'informations sur le territoire (chemin de tonte, hôtel à insectes, paillage, ...).

Par ailleurs, le journal municipal « Carrières Magazine » fait régulièrement la part belle aux espaces verts et au label *Villes et Villages Fleuris* sur les projets de création, de réhabilitation et d'actions environnementales, permettant ainsi de valoriser les actions municipales en faveur de la préservation du cadre de vie.



Fête de la salade - Avril 2018



Forum de la Ville et des Associations - « Basket-tri » animé par la CASGBS - Septembre 2019

ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT

LE SERVICE DES ESPACES VERTS À L'HONNEUR

Carrières magazine ouvre cette nouvelle rubrique en mettant en avant des femmes et des hommes qui tout au long de l'année sont au service des Carrillons. Rendez-vous pour ce premier zoom, square Pierre-Alexandre Bourson avec Emmanuelle Le Chaponnier, responsable de l'équipe des espaces verts.



Emmanuelle Le Chaponnier et son équipe

Il y a sept ans après 4 années en squares, puis, deux ans, après l'arrivée de la Ville en tant que maire, il s'agit de travailler de manière plus globale sur l'ensemble des espaces verts de la ville. C'est Emmanuelle Le Chaponnier, responsable de l'équipe des espaces verts, qui a été nommée à ce poste. Elle a travaillé avec l'ancien maire, Pierre-Alexandre Bourson, et a travaillé avec l'ancien maire, Pierre-Alexandre Bourson, et a travaillé avec l'ancien maire, Pierre-Alexandre Bourson.



Emmanuelle Le Chaponnier et son équipe



Emmanuelle Le Chaponnier et son équipe



Emmanuelle Le Chaponnier et son équipe

PATRIMOINE ARBORE

AVENUE DU MARÉCHAL JUIN : DES ARBRES POUR VALORISER L'ESPACE URBAIN



Après l'abattage de 19 platanes en avril 2018, la ville vient de procéder à la plantation d'arbres à petit développement agrémentée d'essences mixtes pour diversifier l'aspect paysager de l'avenue du Maréchal Juin et préserver le patrimoine foncier des habitants.

Après l'abattage de 19 platanes en avril 2018, la ville vient de procéder à la plantation d'arbres à petit développement agrémentée d'essences mixtes pour diversifier l'aspect paysager de l'avenue du Maréchal Juin et préserver le patrimoine foncier des habitants.



Après l'abattage de 19 platanes en avril 2018, la ville vient de procéder à la plantation d'arbres à petit développement agrémentée d'essences mixtes pour diversifier l'aspect paysager de l'avenue du Maréchal Juin et préserver le patrimoine foncier des habitants.

Les arbres et la végétation constituent des atouts majeurs pour une ville. Carrières-sur-Seine n'est pas la seule à le savoir. C'est d'ailleurs ce qui a permis à la ville de Carrières-sur-Seine de se distinguer par son patrimoine arboré. Cependant, il est arrivé que des arbres puissent être abattus pour des raisons de sécurité ou de santé. C'est ce qui a permis à la ville de Carrières-sur-Seine de se distinguer par son patrimoine arboré.

La ville a décidé de procéder à la plantation d'arbres à petit développement agrémentée d'essences mixtes pour diversifier l'aspect paysager de l'avenue du Maréchal Juin et préserver le patrimoine foncier des habitants.

ENVIRONNEMENT

TROIS PÉTALES : LA VILLE RÉCOMPENSÉE PAR LE DÉPARTEMENT

À Carrières-sur-Seine, la ville a été récompensée par le département de Seine-et-Marne pour ses actions en faveur de l'environnement. Cette récompense a été remise à la ville par le préfet de Seine-et-Marne, M. Jean-Louis Baudry, le 20 février 2020, au cours d'une cérémonie organisée à la mairie de Carrières-sur-Seine.



Le jardin partagé de Carrières-sur-Seine

Le 20 février 2020, à Paris, M. Jean-Louis Baudry, préfet de Seine-et-Marne, a remis à M. Jean-Louis Baudry, préfet de Seine-et-Marne, le prix de la ville verte. Ce prix récompense les communes qui ont mis en œuvre des actions innovantes en faveur de l'environnement.

Le prix de la ville verte est remis aux communes qui ont mis en œuvre des actions innovantes en faveur de l'environnement. Cette récompense a été remise à la ville par le préfet de Seine-et-Marne, M. Jean-Louis Baudry, le 20 février 2020, au cours d'une cérémonie organisée à la mairie de Carrières-sur-Seine.



Le prix de la ville verte a été remis à la ville de Carrières-sur-Seine par le préfet de Seine-et-Marne, M. Jean-Louis Baudry, le 20 février 2020.

TEMPÊTE DU 4 JUIN : L'ACTION IMMÉDIATE DE LA VILLE AU SERVICE DES CARRILLONS

Mardi 4 juin 2019, en fin d'après-midi, un violent orage a touché la ville de Carrières-sur-Seine, provoquant de nombreux dégâts.



Après la tempête du 4 juin 2019, la ville de Carrières-sur-Seine a mis en œuvre des actions immédiates pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents.

Après la tempête du 4 juin 2019, la ville de Carrières-sur-Seine a mis en œuvre des actions immédiates pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents.

Les arbres ont été affectés par les intempéries, et notamment ceux des Parcs de Carrières-sur-Seine. C'est pourquoi la ville de Carrières-sur-Seine a mis en œuvre des actions immédiates pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

La Mairie et les élus ont immédiatement mis en œuvre des actions pour sécuriser l'espace public et prévenir de nouveaux accidents. Ces actions ont été coordonnées avec les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural de Seine-et-Marne.

UNE DÉMARCHE RENFORCÉE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

La Ville de Carrières-sur-Seine encourage la mise en œuvre de projets collectifs et solidaires visant notamment à renforcer sa politique de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Quelques exemples de démarches collectives :



Les Incroyables Comestibles :

En 2017, la Ville a engagé un partenariat avec l'association « Les Incroyables Comestibles de Carrières-sur-Seine ». L'association relaie un mouvement citoyen et non marchand dont le principe est d'implanter des potagers sur l'espace public où chacun peut venir planter, récolter et partager.

À Carrières-sur-Seine, le projet est placé à proximité de l'école Maurice-Berteaux.

En 2019, la Ville de Carrières-sur-Seine a mis à disposition de l'association une bande d'espaces verts de 40 m² supplémentaires. Ce nouvel espace favorise la promotion de l'association « Les Incroyables Comestibles ». Par ailleurs, l'association et la Ville étudient actuellement la mise en place d'une nouvelle parcelle visant à développer des projets d'animations pédagogiques autour du potager et du jardinage.



Projet de création d'épouvantails en matériaux recyclés avec les enfants de l'école Maurice-Berteaux et l'association « Les Incroyables Comestibles »

Les jardins partagés :

Situés au cœur de la ville, les jardins partagés sont un véritable lieu de proximité. Animés par l'association « Poésie des Jardins », les jardins partagés ont pour but de proposer des activités collectives de jardinage visant à développer la sensibilisation à la nature et à l'environnement.



Accueil de Loisirs Jeunes (ALJ) :

En partenariat avec le service des Espaces Verts de la Ville, les jeunes de l'accueil de loisirs 11-17 ans ont mis en œuvre un nouveau projet de potager. Ce projet s'inscrit dans le cadre des « Ateliers Jardins ». Le potager, situé sur le site de la salle des fêtes, est agrémenté d'une prairie fleurie, de plantations d'annuelles et de mobiliers de jardin.



Potager réalisé avec les jeunes de l'Accueil de Loisirs Jeunes



Les jardins familiaux :

L'association des Jardins Familiaux de Carrières-sur-Seine (AJFCS) « Nature en Partage » met en œuvre plusieurs jardins familiaux sur la commune. Outre l'organisation et la gestion de ces parcelles, l'association développe des opérations d'animations et de sensibilisations des espaces verts auprès des différents groupes scolaires de la ville. Autour de plusieurs bacs potagers, les élèves participent ainsi aux plantations et aux différentes opérations de jardinage.

Dans le cadre de son droit de préemption dans les ZAD intercommunales, la Communauté d'Agglomération a acquis une parcelle, rue de Vaucanson, à Carrières-sur-Seine. Aucun projet n'étant prévu à court terme sur ce terrain, la Ville de Carrières-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération se sont rapprochées pour définir un projet de développement autour de cette parcelle inoccupée.

Ainsi, en novembre 2018, la Ville de Carrières-sur-Seine et l'association « Nature en Partage » ont signé une nouvelle convention de partenariat. Ce projet se divise en 2 parcelles représentant une surface globale de 2 812m². Le projet doit permettre l'accès à environ 40 parcelles de jardins familiaux supplémentaires sur la commune et est actuellement en cours de préparation (préparation de sol, relevé topographique, défrichage, ...).



LES RUCHERS M. SGORLON / M. SAMUEL

Dans une démarche de préservation de la biodiversité et de la protection des insectes pollinisateurs, la commune de Carrières-sur-Seine a établi un double partenariat avec 2 apiculteurs locaux.

Ce partenariat a permis l'installation de 40 ruchers. Placées sur une parcelle municipale située en bords de Seine, les ruches serviront de support pédagogique en faveur de la préservation des abeilles et plus généralement de l'environnement. Depuis juin 2019, M^{me} Odile Carrière a rejoint le groupement d'apiculteurs. Ce nouveau partenariat a permis l'installation de 2 ruches supplémentaires.



Les ruches - Parcelle communale

COMPOSTEUR COLLECTIF – SQUARE DES PLANTS DE CATELAINES

Dans une démarche de préservation et de sensibilisation de l'environnement, la Ville de Carrières-sur-Seine procède actuellement à l'installation d'un composteur collectif sur son domaine public (installation en septembre 2019).

En partenariat avec le pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un projet unique visant à favoriser l'utilisation de composteurs sur son territoire.

L'installation d'un composteur collectif a pour objectifs de :

- Sensibiliser et responsabiliser les Carrillons sur la gestion des déchets ménagers et plus globalement de la protection de l'Environnement.
- Communiquer et encourager la mise en place de composteurs sur la ville de Carrières-sur-Seine (collectifs ou individuels).
- Renforcer le tissu social d'une communauté en offrant un espace et un projet communs aux habitants d'un même quartier.



Pique-nique & Feu d'artifice - Juin 2019



Macki Music Festival - Juin 2019



Chasse aux œufs - Avril 2019



La ludothèque s'invite au parc de la mairie - Juillet 2019



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARK



Allée du collège
secteur des Amandiers

Travaux :
Octobre 2018 > Mars 2019

Travaux - Novembre 2018



Fresque Street-Art réalisée par des collégiens carrillons - Mai 2019



Inauguration du Skatepark - Mai 2019

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Aménagement d'une aire de jeux et création d'une liaison douce (accès jeunes enfants)



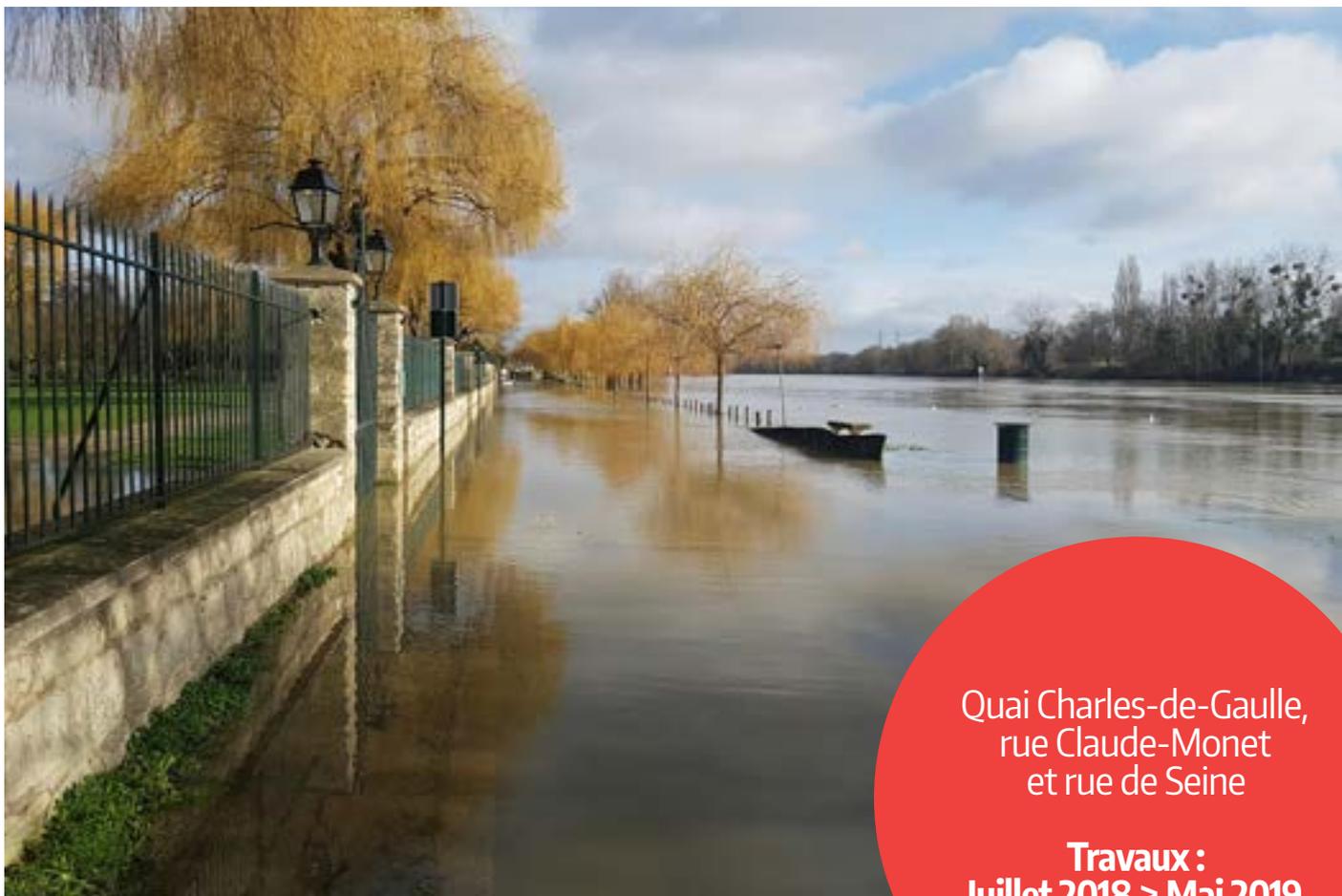
Aire de grands jeux - Août 2019

Skatepark des Amandiers

Travaux :
Juillet 2019 > Opération
en cours

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES BERGES DE SEINE

Travaux d'enfouissement des réseaux, requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, aménagement paysager et mobilier urbain.



Quai Charles-de-Gaulle,
rue Claude-Monet
et rue de Seine

Travaux :
Juillet 2018 > Mai 2019

Crues - Juin 2016 & Janvier 2018



Travaux - Juillet 2018



Travaux - Juillet 2018



Après travaux - Juin 2019



Après travaux - Juin 2019



PROJET D'ARROSAGE AUTOMATIQUE INTÉGRÉ DU JARDIN « À LA FRANÇAISE »

Travaux de création d'un arrosage automatique, d'une armoire de puisage et requalification du réseau de la fontaine de la mairie.



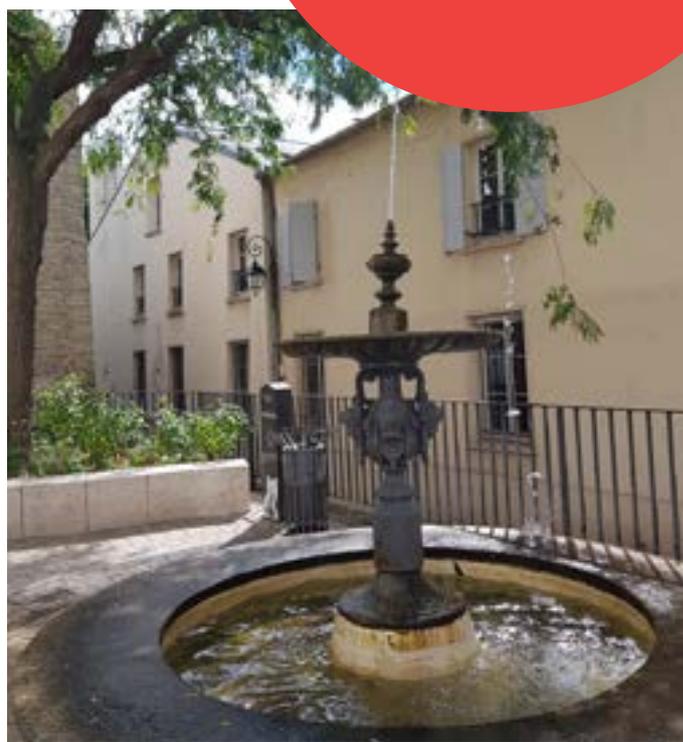
Travaux d'arrosage automatique - Jardin « à la française »

Parc de la mairie
et fontaine de la rue
Gabriel-Péri

Travaux :
Décembre 2017 >
Septembre 2018



Fontaine du bassin - Parc de la mairie



Fontaine de la mairie - Rue Gabriel-Péri

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN « À LA FRANÇAISE »

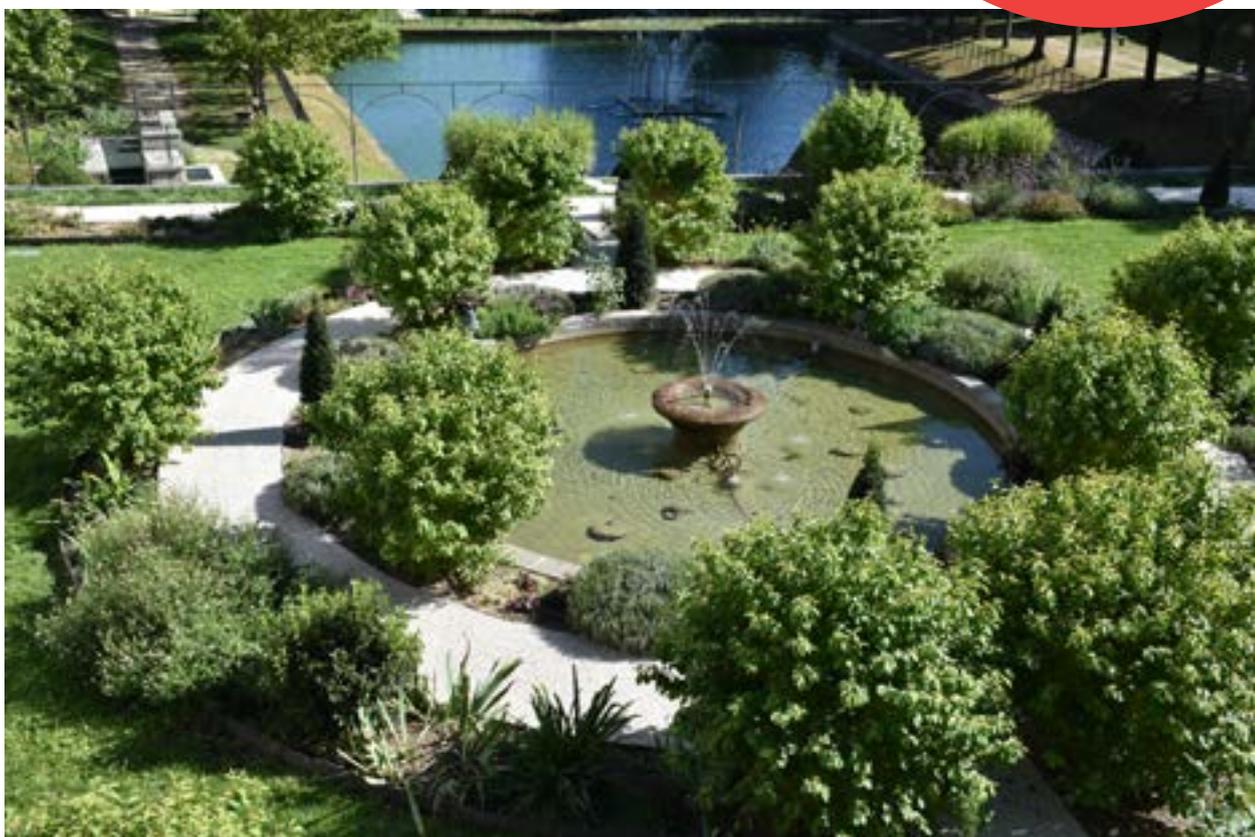
Travaux de requalification des allées du jardin « à la française »



Travaux de requalification des allées du jardin « à la française »

Parc de la mairie

**Travaux :
Août > Septembre 2019**



Fin de travaux - Allées du jardin « à la française »

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE

Travaux d'enfouissement des réseaux, requalification de voirie, comblement et sécurisation des carrières, rénovation de l'éclairage public, aménagement paysager et mobilier urbain.



Rue Gabriel-Péri,
rue Louis- Leroux
et avenue Maurice-Berteaux

Travaux :
Septembre 2017 > Mai 2019

Avant travaux - Mai 2018



Comblement de carrière - Septembre 2018



Pendant travaux - Mars 2019



Travaux de plantation - Mai 2019



Travaux de finition - Avril 2019



Après travaux - Septembre 2019



TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE GAMBETTA

Travaux d'enfouissement des réseaux, remplacement du réseau d'eau potable, requalification de voirie et rénovation de l'éclairage public.



Rue Gambetta
et rue Ampère

Travaux :
Avril 2018 > Opération
en cours

Travaux en cours - Avril 2018



Travaux en cours - Mars 2019